



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2012

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Christine COCHET et Valérie CARPIN – Mrs Alain BOUVET – Pierre DUPORT - Bruno FORT et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absent : Mme Marie-Françoise PASCAL - Mrs Alain BOUVET - Eric CURTET – Fabrice GALLET et Laurent JOLY

Pouvoirs : Mme PASCAL à Mme CARPIN – Mr DUPORT à Mme COCHET – Mr GALLET à Mme BLANCHARD

Secrétaire de séance : Alain BOUVET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibération**

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif
- Achat de terrain pour STEP CRESSIEU
- Demande de subvention pour achat d'un défibrillateur cardiaque
- Remboursement de sinistre
- Exercice du Droit de Préemption
- Déclaration d'intention au programme d'amélioration des réseaux d'eau (Agence de l'eau)
- Indemnités suite à délégation de fonction

➤ **Informations diverses**

- Etude du devis d'aménagement du carrefour route de Cuzieu
- Motion de soutien à l'hôpital de Belley
- Point sur DSP eau/assainissement
- Appel d'offre en cours pour construction du groupe scolaire
- Travaux en cours

➤ **Questions diverses**

Mr Alain BOUVET est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 26 avril 2012 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

➤ **Délibérations :**

- Institution d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Mr Maslankiewicz, adjoint à l'urbanisme, indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2012 la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) sera supprimée et remplacée par la P.A.C. Participation pour l'Assainissement Collectif. Il convient de fixer le montant de cette participation.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de conserver le montant actuel de la PRE et fixe donc la PAC à 900 € par nouvel abonné à compter du 1^{er} juillet 2012.

- Achat de terrain supplémentaire pour la STEP de Cressieu.

Mr le Maire reprend l'historique de ce dossier.

Par suite d'une erreur d'implantation de la STEP par le Maître d'œuvre et les entreprises, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain supplémentaire de 200 m² au prix de 10 €/m².

Les négociations entre le propriétaire, le maître d'œuvre, les entreprises et la commune ont abouties à l'accord suivant :

- La commune achète le terrain.

- Tous les frais relatifs à cette opération (terrain, géomètre et notaire) seront pris en charge par les entreprises et le maître d'œuvre (déduction sur factures).

Cet accord verbal sera formalisé par un courrier.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, acte notarié notamment.

Accepté à l'unanimité.

Par ailleurs, le conseil municipal donne un accord de principe pour l'acquisition éventuelle de la totalité de la parcelle restante, au prix de 2 €/m² (prix d'achat initial), Monsieur Bonnard en informera le propriétaire et en cas d'acceptation le conseil municipal sera invité à délibérer.

- Mr Bonnard indique que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénat pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque. Des devis seront demandés et la décision finale sera prise lors d'une prochaine séance. Il conviendra de réfléchir à son implantation. Le conseil municipal donne un accord de principe.

- Remboursement de sinistre

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le remboursement des frais de réparation du vitrail cassé à l'église à hauteur du devis soit 967.56 € TTC.

- Exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire indique que l'ancien établissement « Le Gibus » va faire l'objet d'une vente par adjudication. La commune peut faire valoir son droit de préemption. Mr Bonnard demande au conseil municipal d'émettre un avis.

A l'unanimité le conseil municipal s'oppose à exercer le droit de préemption de la commune.

- Déclaration d'intention au programme d'amélioration des réseaux d'eau (Agence de l'Eau).

Madame Blanchard indique que la commune peut solliciter l'agence de l'eau dans le cadre de ce programme en donnant un accord de principe. Le conseil municipal se prononce favorablement sur cette proposition.

- Indemnité suite à délégation de fonction.

Monsieur le Maire rappelle le début imminent des travaux de construction du groupe scolaire.

Il indique que ce chantier va nécessiter une présence et un suivi régulier sur site.

Les trois adjoints actuellement en poste disposent déjà d'une délégation qui ne leur permet pas d'assurer cette charge supplémentaire. Il a donc donné une délégation de fonction à Monsieur Michel Battistella, conseiller municipal, pour assurer cette mission ainsi que cela est prévu dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bonnard rappelle le tableau fixant les indemnités de fonction actuellement versées au Maire ainsi qu'aux adjoints respectivement fixées à 20% et 8,25% de l'indice brut 1015. Il propose d'attribuer à Mr Battistella une indemnité de 4% de l'indice brut 1015.

Madame CARPIN estime que cette mission pourrait être assurée sans délégation de fonction supplémentaire et indique qu'elle votera contre.

Arrivée de Mr DUPORT

Mr le Maire reprend son exposé à son intention puis demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 2 voix contre (Mme CARPIN + pouvoir de Mme PASCAL) attribue une indemnité de fonction à Mr BATTISTELLA fixée à 4% de l'indice brut 1015.

➤ Informations diverses

☞ Mr Perraud indique qu'un aménagement de sécurité sera réalisé au carrefour de la RD1504 et de la route de Cuzieu. Le devis réalisé par la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey se monte à 12 091.41 €.

Mr Perraud précise que les travaux prévus route de Rothonod, route de Montchoisi et chemin de la Montarfière ont été réalisés.

☞ Délégation des Services Publics de l'eau et de l'assainissement.

Mr le Maire indique que dans le cadre de la procédure de négociation, de nouvelles offres ont été faites par la Lyonnaise des eaux et la Sogedo ont eu lieu. Une dernière phase de négociations est programmée.

☞ Construction du groupe scolaire :

Environ 40 offres ont été reçues en mairie. L'ouverture des plis a eu lieu. L'analyse des offres est en cours et la restitution prévue début juin.

☞ Motion de défense de l'hôpital de Belley.

Monsieur Bonnard indique que le collectif de défense de l'hôpital propose d'organiser une consultation pour l'un des 2 tours des élections législatives aux abords des bureaux de vote et demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Après discussion, le conseil municipal ne s'oppose pas à cette opération mais précise que cette consultation doit être prise en charge et organisée par le collectif.

De plus, cette consultation ne peut pas s'effectuer à proximité immédiate du bureau de vote et ne doit pas interférer avec le scrutin sous peine d'annulation de celui-ci.

☞ Travaux en cours :

✘ Des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes.

✘ Attente du constat d'huissier et de la nouvelle expertise demandée par la commune pour les infiltrations d'eau sur le parking de la salle des fêtes.

➤ **Questions diverses :**

↳ Tableau de permanence au bureau de vote pour les élections législatives.

↳ Question de Mr DUPORT sur l'attribution d'une prime pour la remise des médailles à trois agents municipaux.

Monsieur le Maire lui répond que le versement n'a pas encore eu lieu et qu'après vérification auprès du centre de gestion de l'Ain il n'existe pas de prime d'ancienneté en tant que telle.

Toutefois il est d'usage d'octroyer une prime pour les médaillés de la fonction publique. Mr Fort et Mme Blanchard font part des montants qui sont versés dans leur secteur public respectif.

Il est décidé d'attribuer une prime d'un montant du même ordre de grandeur.

Madame Pitrat étant concernée a demandé à quitter la séance pour le sujet de ce débat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 31 mai avril 2012

**Chazey-Bons, le 4 juin 2012
Le Maire, Didier BONNARD**